

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 21 septembre 2022

DEL_20220921_07

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **26**
De votants **29**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Modification des membres du conseil d'administration de l'association gestionnaire MAEPA Camille CLAUDEL

Etaient présents :

Claude AUFORT – Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX (départ à 20h45) – Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (départ à 21h00) – Stanislas FONLUPT – Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD – Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à 20h55) – Michel CONANEC – Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

22 septembre 2022

Et que la convocation avait été faite le

14 septembre 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Benoît PICHARD (départ à 20h45)
- Patricia L'ECORSIER a donné son pouvoir à Sébastien WAIRY (départ à 21h00)
- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Aurélie LE GUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

Absente : Madame Cécile NICOLAS (départ à 20h55)

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°09 du conseil municipal en date du 10 juillet 2022 désignant les représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association gestionnaire de la MAEPA Camille CLAUDEL,

VU la lettre de démission de Madame Christelle POHON de son mandat de conseillère municipale reçue en mairie en date du 25 août 2022,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU la nécessité de pourvoir au remplacement de Madame Christelle POHON, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association gestionnaire de la MAEPA Camille CLAUDEL,

CONSIDERANT la sujétion de monsieur le Maire de proposer la candidature de Monsieur Thierno DIALLO,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : de procéder à l'élection de son délégué au sein du conseil d'administration de l'association gestionnaire de la MAEPA Camille CLAUDEL, en remplacement de Madame Christelle POHON, démissionnaire,

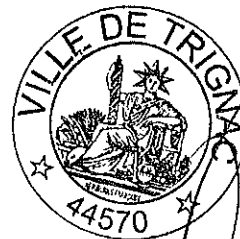
M. Thierno DIALLO obtenant 29 voix sur 29 exprimés, est élu délégué.

Article 2 : de rappeler les membres du conseil municipal délégués au sein du conseil d'administration de l'association gestionnaire de la MAEPA Camille CLAUDEL :

- Madame Laurence FREMINET
- Monsieur Thierno DIALLO

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :